

Contexte/Instructions :

- La liste d'autovérification est un outil qui permet de vérifier si le Programme de soin des troupeaux des ÉDC® est mis en œuvre comme il se doit à la ferme en préparation pour une vérification réelle à la ferme.
- La liste comprend tous les éléments obligatoires du programme.
- La liste respecte l'ordre des différentes sections des programmes préalables (PST 001 à PST 012).
- Avec la Liste d'autovérification, le gérant de ferme révisera chaque section des programmes :
 - (1) En vérifiant si les éléments du programme sont cochés dans le manuel ou cartable du programme; et,
 - (2) En vérifiant si toutes les mesures du programme ont été mises en œuvre à la ferme.
- Le respect (ou le non-respect) des consignes est signalé sur la liste d'autovérification en cochant (✓) « Oui » ou « Non ». Les irrégularités et les correctifs requis sont mentionnés dans la colonne « Remarques ». Si un élément ne s'applique pas à votre ferme, indiquez-le dans la colonne « Remarques ».
- La section sur la « Tenue de dossiers » énumère la liste des documents à remplir et à conserver. Ces documents doivent être facilement utilisables au moment de l'inspection de la ferme.
- Fréquence d'utilisation : La liste d'autovérification doit être utilisée au début, après la mise en œuvre du programme à la ferme, et ensuite chaque année.
- La liste de contrôle doit être appliquée à tous les troupeaux abrités dans les bâtiments au moment de l'autovérification.
- Toutes les DMC des vérifications précédentes ont été exécutées.

Date d'autovérification : _____

Signature du gérant de ferme : _____

Section	Éléments obligatoires du programme	Consigne respectée		Remarques
		Cocher (✓)		
		Oui	Non	
PST 001	Le logement des dindons et les installations sont conçus, construits et entretenus de façon à permettre le soin approprié des dindons.			
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le ou les bâtiments et l'équipement sont conçus et construits de façon à limiter autant que possible les blessures et permettre l'inspection de tous les oiseaux et à permettre une bonne ventilation et qualité de l'air. 			
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ On tient compte de la capture et du chargement pour la construction ou la rénovation du ou des bâtiments afin de faciliter la manipulation sécuritaire et sans cruauté (pour le transfert des oiseaux). 			
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les ouvertures utilisées pendant la capture et le chargement sont assez grandes pour permettre de transférer les oiseaux sans leur causer de blessures. 			

Section	Éléments obligatoires du programme	Consigne respectée <i>Cochez (✓)</i>		Remarques
		Oui	Non	
PST 001 <i>(suite)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Les entrées et les cours sont entretenues de façon à faciliter l'accès pour les véhicules de transport. 			
PST 002	Les oiseaux sont manipulés et soignés de façon à réduire autant que possible le stress et les blessures depuis le placement des dindonneaux jusqu'au chargement de départ.			
	<ul style="list-style-type: none"> On rédige un Code de conduite couvrant le bien-être des oiseaux qu'on communique au personnel de la ferme. 			
	<ul style="list-style-type: none"> Les dindonneaux et les dindons sont manipulés de façon à réduire autant que possible le stress et les blessures, comme indiqué dans PST 002. 			
	<ul style="list-style-type: none"> On prend les mesures voulues pour gérer le comportement des oiseaux dès le début d'un épisode de picage. 			
PST 003	Faire en sorte qu'il y ait en permanence une litière de la qualité voulue pour tous les troupeaux depuis le placement des dindonneaux jusqu'au chargement de départ des oiseaux.			
	<ul style="list-style-type: none"> Le sol est recouvert de litière fraîche et appropriée lorsque les dindonneaux arrivent dans le bâtiment. 			
	<ul style="list-style-type: none"> Le sol est recouvert d'une litière appropriée pour la finition. 			
	<ul style="list-style-type: none"> On vérifie chaque jour la qualité de la litière et on l'entretient comme il se doit, comme indiqué dans PST 003. 			
PST 004	Le microclimat du bâtiment respecte en permanence les normes pour que le troupeau bénéficie de conditions environnementales acceptables.			
	<ul style="list-style-type: none"> On mesure et on note chaque jour la température du bâtiment, et on la maintient au niveau approprié. On l'évalue en vérifiant le comportement des oiseaux comme indiqué ci-dessous. 			
	<ul style="list-style-type: none"> L'humidité relative est mesurée et notée chaque jour; on la maintient au niveau voulu selon les contrôles visuels ci-dessous. 			

Section	Éléments obligatoires du programme	Consigne respectée <i>Cochez (✓)</i>		Remarques
		Oui	Non	
PST 004 <i>(suite)</i>	<ul style="list-style-type: none"> La teneur en ammoniac est gérée comme il se doit et vérifiée chaque jour à l'aide des contrôles ci-dessous. 			
	<ul style="list-style-type: none"> La teneur en ammoniac est mesurée à l'aide d'outils et notée chaque semaine, à partir de l'âge de quatre (4) semaines. 			
PST 005	Faire en sorte que le programme d'éclairage appliqué à la ferme prévoie des périodes d'obscurité pour le repos, et assez de lumière pour permettre au troupeau de manger et de boire normalement et au personnel d'inspecter le troupeau.			
	<ul style="list-style-type: none"> L'intensité lumineuse minimale pour les trois premiers jours en dindonnière doit être suffisante pour que les oiseaux trouvent aliments et eau. 			
	<ul style="list-style-type: none"> Après les trois premiers jours, l'intensité lumineuse doit être suffisante pour permettre aux oiseaux de mener des activités normales. 			
	<ul style="list-style-type: none"> L'intensité lumineuse est uniquement réduite temporairement pour corriger un comportement anormal. 			
	<ul style="list-style-type: none"> On suit un programme d'éclairage qui prévoit des périodes d'obscurité, comme indiqué dans PST 005. 			
	<ul style="list-style-type: none"> Pendant les périodes d'obscurité, l'intensité lumineuse ne doit pas être supérieure à 20% de l'intensité lumineuse des périodes d'éclairage. 			
	<ul style="list-style-type: none"> On mesure les cibles d'intensité lumineuse au début de chaque étape de production, ou lorsque le programme change, à l'aide d'un luxmètre, au niveau des yeux des oiseaux, et on l'inscrit. 			
	<ul style="list-style-type: none"> Les appareils d'éclairage sont propres et en bon état. 			
PST 006	Les dindons ont assez de place pour circuler librement.			
	<ul style="list-style-type: none"> On respecte les densités de logement maximales. 			
	<ul style="list-style-type: none"> On respecte les densités de logement conditionnelles maximales. 			

Section	Éléments obligatoires du programme	Consigne respectée Cochez (✓)		Remarques
		Oui	Non	
PST 006 (suite)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si on respecte les densités de logement conditionnelles maximales, on utilise les critères suivants pour contrôler le bien-être du troupeau : <ul style="list-style-type: none"> - Mesure et inscription quotidienne de la température, de l'humidité relative, de l'ammoniac et de la consommation d'eau. - Plan de santé du troupeau. - Alarmes environnementales. - Les données sur la santé et/ou les blessures. 			
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La densité de logement ne contribue pas aux problèmes de santé et/ou de bien-être récurrents révélés par les données disponibles sur la santé et/ou les blessures. <ul style="list-style-type: none"> - On utilise les données du transformateur sur la santé et les blessures, si elles sont disponibles. 			
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ On inscrit la densité de logement de chaque troupeau dans le Registre des densités de logement. 			
PST 007	Le troupeau accède comme il se doit aux aliments et à l'eau et ses besoins nutritifs sont satisfaits.			
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'accès aux aliments et à l'eau doit être illimité pour les oiseaux commerciaux dans la dindonnière et en période de finition. 			
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ On offre aux dindons de reproduction un accès quotidien à l'alimentation et à l'eau pour les maintenir en bonne santé. 			
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre de mangeoires et d'abreuvoirs doit être suffisant pour le nombre d'oiseaux présents dans la dindonnière et le bâtiment de finition. 			

Section	Éléments obligatoires du programme	Consigne respectée <i>Cochez (✓)</i>		Remarques
		Oui	Non	
PST 007 <i>(suite)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Dans la dindonnière et en période de finition, et pour la production, la surface d'alimentation et d'abreuvement doit être suffisante pour être facile d'accès pour tous les oiseaux. 			
	<ul style="list-style-type: none"> Le régime alimentaire est formulé, dans la dindonnière et en période de finition, et pour la production, de façon à satisfaire tous les besoins nutritifs des oiseaux. 			
PST 008	Les oiseaux malades et blessés sont traités sans cruauté et on s'occupe rapidement de tous les oiseaux morts et réformés de la façon voulue; on s'assure que tout le personnel de la ferme chargé de l'euthanasie est formé comme il se doit.			
	<ul style="list-style-type: none"> On contrôle le nombre quotidien d'oiseaux morts et d'oiseaux réformés, et on les inscrit séparément; on les élimine sans tarder de façon appropriée. 			
	<ul style="list-style-type: none"> Toute augmentation inhabituelle et inexplicable de la mortalité est approfondie en consultation avec un vétérinaire et notée. 			
	<ul style="list-style-type: none"> Les dindons malades et ceux qui souffrent de blessures (lorsqu'ils boitent, p. ex.) sont isolés, traités immédiatement ou euthanasiés. 			
	<ul style="list-style-type: none"> Il faut remédier rapidement aux blessures qui se reproduisent dans le troupeau (réparations effectuées sans délai, pas de contenants profonds dans la dindonnière, etc.). 			
	<ul style="list-style-type: none"> On contrôle les oiseaux isolés à l'infirmerie au moins deux fois par jour et on les réévalue pour voir s'ils sont rétablis. 			
	<ul style="list-style-type: none"> Les oiseaux qui, de l'avis du personnel formé de la ferme, n'ont aucune chance de guérir, doivent être euthanasiés de façon acceptable, comme indiqué dans PST 008. 			

Section	Éléments obligatoires du programme	Consigne respectée Cochez (✓)		Remarques
		Oui	Non	
PST 008 (suite)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le personnel agricole chargé de l'euthanasie est formé par un formateur qualifié et compétent, comme indiqué dans PST 008. <ul style="list-style-type: none"> - Les dossiers de formation indiquent que le personnel de la ferme a été formé par un formateur qualifié, dont les compétences ont été validées par un vétérinaire. 			
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'équipement d'euthanasie est bien entretenu et utilisé correctement. 			
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Après l'euthanasie, on inspecte les oiseaux pour vérifier s'ils donnent des signes de sensibilité et, si c'est le cas, on effectue à nouveau l'opération ou on emploie une autre méthode. On confirme la mort avant d'éliminer la carcasse. 			
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un plan d'abattage intégral du troupeau est disponible ou accessible. 			
PST 009	Les dindons sont capturés et chargés sans cruauté et on ne charge que les oiseaux aptes au transport.			
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le gérant de ferme, ou la personne désignée compétente, est présent en personne pour offrir son aide au besoin pendant toute l'opération de capture et de chargement. 			
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le gérant de la ferme s'assure qu'on a rempli, pour chaque troupeau, le Rapport de chargement de départ des dindons (DOC 011) et qu'on l'a gardé dans les dossiers, et qu'on en a remis une copie au transformateur après l'expédition. 			
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les oiseaux jugés inaptes au transport, comme indiqué dans PST 009, ne sont pas chargés. 			
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avant le chargement, on prend en compte l'état du troupeau et les conditions environnementales, ainsi que la durée attendue du voyage. 			

Section	Éléments obligatoires du programme	Consigne respectée Cochez (✓)		Remarques
		Oui	Non	
PST 009 (suite)	<ul style="list-style-type: none"> Les densités de chargement sont décidées avant le chargement, comme indiqué dans PST 009. 			
	<ul style="list-style-type: none"> Les conteneurs et l'équipement doivent permettre le chargement automatique et le transport des oiseaux de façon à limiter autant que possible le stress et les blessures. 			
	<ul style="list-style-type: none"> Le rassemblement, le chargement et le transport des oiseaux sont gérés de façon à minimiser le stress, les ecchymoses, les griffures et l'inconfort chez les oiseaux. 			
	<ul style="list-style-type: none"> L'équipement et les conteneurs de capture et de chargement sont manipulés, déplacés et positionnés de façon à réduire autant que possible le stress et les blessures. 			
	<ul style="list-style-type: none"> Les équipes de capture respectent les exigences, comme indiqué dans PST 009. 			
	<ul style="list-style-type: none"> Les oiseaux non chargés sont euthanasiés ou soignés comme indiqué dans ce programme. 			
PST 010	Tout le personnel de la ferme connaît les procédures d'urgence. Tous les systèmes contrôlés artificiellement sont fonctionnels en cas d'urgence à la ferme.			
	<ul style="list-style-type: none"> On s'assure que tous les systèmes qui dépendent de l'électricité indispensables à la santé et au bien-être des oiseaux continuent à fonctionner lorsqu'il y a une panne de courant. 			
	<ul style="list-style-type: none"> Les systèmes de secours en cas de panne de courant (générateurs) doivent être disponibles et on doit vérifier leur fonctionnement au moins une fois par mois et l'inscrire. 			

Section	Éléments obligatoires du programme	Consigne respectée Cochez (✓)		Remarques
		Oui	Non	
PST 010 (suite)	<ul style="list-style-type: none"> Tous les systèmes de régulation de l'environnement qui dépendent de l'électricité (comme les systèmes de ventilation et de régulation de la température automatiques) doivent être équipés d'alarmes et leur fonctionnement doit être vérifié et inscrit au moins une fois par troupeau. 			
	<ul style="list-style-type: none"> On doit disposer d'un plan d'urgence contenant l'information indiquée dans PST 010. 			
	<ul style="list-style-type: none"> Le gérant de la ferme, ou la personne désignée, est disponible (sur place ou par téléphone) en cas d'urgence. 			
PST 011	Garantir qu'on apporte le soin voulu aux troupeaux des systèmes de production de dindons de reproduction.			
	<input type="checkbox"/> Sans objet pour cette ferme.			
	<ul style="list-style-type: none"> On fournit un nombre suffisant de nids de la taille appropriée. 			
	<ul style="list-style-type: none"> Les nids, les portillons des nids et les rampes sont maintenus en bon état de marche. 			
	<ul style="list-style-type: none"> On manipule les mâles de façon à éviter les blessures et à réduire autant que possible le stress pendant la sélection, le prélèvement de sperme, la vaccination et le prélèvement d'échantillons. 			
	<ul style="list-style-type: none"> On manipule les femelles de façon à éviter les blessures et à réduire autant que possible le stress pendant la sélection, l'insémination artificielle, la collecte des œufs, la vaccination et le prélèvement d'échantillons. 			
	<ul style="list-style-type: none"> Les mesures prises pour décourager la couaison chez les dindes ne compromettent pas leur bien-être. 			
	<ul style="list-style-type: none"> Le traitement du bec, lorsqu'il est réalisé à la ferme est effectué, comme indiqué dans PST 011. 			

Section	Éléments obligatoires du programme	Consigne respectée Cochez (✓)		Remarques
		Oui	Non	
PST 011 (suite)	<ul style="list-style-type: none"> La mue contrôlée, si elle est nécessaire, n'est effectuée que sur des oiseaux sains sous surveillance vétérinaire. On ne retire pas les aliments et l'eau pour commencer la mue. 			
PST 012	Le troupeau bénéficie du soin voulu dans les systèmes de production semi-confiné et en plein air.			
	<input type="checkbox"/> Sans objet pour cette ferme.			
	<ul style="list-style-type: none"> Le secteur de production extérieur (Zone d'accès restreint [ZAR]) est conçu et géré de façon que la zone est correctement drainée. 			
	<ul style="list-style-type: none"> Le ZAR est géré pour éviter l'accumulation des pathogènes qui peuvent causer des maladies. 			
	<ul style="list-style-type: none"> Le ZAR ne contient pas de débris contre les clôtures qui pourraient servir d'habitat aux ravageurs, oiseaux et animaux sauvages. 			
	<ul style="list-style-type: none"> Des abris sont prévus pour que les oiseaux se protègent par mauvais temps. 			
	<ul style="list-style-type: none"> On prévoit suffisamment d'ombrages pour abriter tout le troupeau. 			
	<ul style="list-style-type: none"> La taille des abris est suffisante pour éviter l'entassement. 			
	<ul style="list-style-type: none"> Les oiseaux sont protégés des animaux sauvages. 			
	<ul style="list-style-type: none"> Les aliments et l'eau sont offerts de façon à décourager les oiseaux sauvages d'y accéder. 			
	<ul style="list-style-type: none"> Le passage entre le parcours et le bâtiment est conçu pour permettre à tous les oiseaux d'y passer facilement. 			
Procédures normalisées d'exploitation (PNE)	<ul style="list-style-type: none"> Les documents des PNE du programme sont actualisés une fois par an, lorsque les procédures pour une activité changent, ou lorsqu'on installe un nouvel équipement à la ferme (p. ex. lorsqu'on achète un nouvel équipement ou lorsqu'on construit un nouveau bâtiment). 			

Section	Éléments obligatoires du programme	Consigne respectée Cochez (✓)		Remarques
		Oui	Non	
Tenue de dossiers	Un système de classement est en place et est disponible.			
	▪ Les documents vérifiables des troupeaux précédents doivent être gardés dans les dossiers au minimum deux (2) ans.			
	▪ Le gérant de ferme peut démontrer que les documents qui doivent être gardés dans le cadre du programme sont bien classés.			
	▪ Tous les documents du PSAF des ÉDC sont tenus à jour et classés.			
	▪ Toutes les procédures normalisées d'exploitation (PNE) du PST des ÉDC sont tenues à jour et classées (y compris les documents du programme d'éclairage et de température).			
	▪ Le registre des densités de logement DOC 008 est complété pour chaque troupeau et gardé dans le dossier.			
	▪ On complète le registre de formation à l'euthanasie DOC 009 pour assurer le suivi de la formation et des nouvelles formations du personnel de la ferme chargé de l'euthanasie, et ce registre est gardé dans le dossier.			
	▪ Le Plan d'urgence DOC 010 (ou son équivalent) est complété et affiché dans un endroit visible.			
	▪ Le Rapport de chargement de départ des dindons DOC 011 est rempli pour chaque expédition de troupeau; il est conservé dans les dossiers et on en a remis une copie au transformateur après l'expédition.			
▪ PST Liste d'autovérification DOC 012 est complétée chaque année et gardée au dossier.				
Remarques additionnelles				